



FR

CETTE ACTION EST FINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

ANNEXE 4

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel 2023 en faveur de la République du Sénégal

Document d'action « Appui à la Gouvernance, Inclusion et Innovation dans la Digitalisation (GOIN'Digital) »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi qu'au sens de l'article 23 du règlement IVCDCI – Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'action

1. Titre CRIS/OPSYS Acte de base	Appui à la Gouvernance, Inclusion et Innovation dans la Digitalisation (GOIN'Digital) Référence opérationnelle OPSYS: ACT-61702 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI – Europe dans le monde)/de la décision d'association outre-mer/du règlement instituant un instrument européen relatif à la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire
2. Initiative «Équipe Europe»	Oui : cette action contribuera à l'Initiative Team Europe « Economie verte au Sénégal »
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : République du Sénégal, dans tout le pays
4. Document de programmation	Document de Stratégie Conjointe (DSC) UE-Sénégal 2021-2023 ¹
5. Lien avec les objectifs/résultats attendus du (des) PIP concernés	L'action s'inscrit dans le cadre de la priorité 1 du Document de Stratégie Conjointe et du Programme Indicatif Multiannuel ² « <i>Croissance verte et inclusive pour la création d'emploi</i> » et cible particulièrement le secteur 2 « <i>Mobilité urbaine et digitalisation</i> » en cherchant à contribuer à son objectif spécifique suivant « développer l'accès à l'économie numérique et aux services mobiles, dans les zones urbaines et rurales, en appui au développement économique territorial ».
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	

¹ Document de Stratégie Conjointe (DSC) UE-Sénégal 2018-2023 (révisé pour 2021-2023), signé le 13.12.2021: https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2022-01/mip-2021-c2021-9362-senegal-annex_fr.pdf

² Décision d'exécution de la Commission relative à l'adoption du programme indicatif pluriannuel pour la République du Sénégal pour la période 2021-2027, C(9362) final du 13.12.2021.

6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Code CAD 220 : Communications– 50% Code CAD 150 : Gouvernance et société civile 50%			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal (1 uniquement): Industrie, innovation et infrastructures (ODD 9) - Autres ODD importants (jusqu'à 9) et, le cas échéant, cibles: - ODD 5 : égalité des sexes - ODD 8 : Travail décent et croissance économique - ODD 10 : Inégalités réduites - ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces			
8. a) Code(s) CAD	Code CAD 22040 : Matériel informatique et logiciels ; accès Internet ; formations aux TI. Code CAD 15110 : Politique publique et gestion administrative			
8. b) Principal canal d'acheminement	42000 : Institution de l'Union européenne			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif général	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion des personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11. Marqueurs internes et balises	Objectifs stratégiques	Non ciblé	Objectif important
Transformation numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique compétences numériques services numériques	OUI <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Connectivité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique énergie transports santé éducation et recherche	OUI <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Migration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

12. Montants concernés	<p>Ligne budgétaire : 14.020120</p> <p>Coût total estimé : 10 000 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE : 5 000 000 EUR.</p> <p>Cette action est cofinancée conjointement par la République Fédérale d'Allemagne (via la GIZ) pour un montant indicatif de 5 000 000 EUR.</p> <p>Cette action est cofinancée en parallèle par la France (via Expertise France) pour un montant indicatif de 2 000 000 EUR (montants à confirmer).</p> <p>Les contributions susmentionnées participent au financement de l'Initiative Équipe Europe « Économie verte au Sénégal ». Cette TEI est composée de deux axes (1. Agropole d'avenir pour une agriculture verte et des emplois décents et 2. Villes durables et digitales) et de deux thématiques transversales (1. Renforcement du secteur numérique et 2. Gouvernance). Elle est alimentée par des contributions de la Belgique, la Banque Européenne d'Investissement, l'Italie, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, et le Luxembourg, en plus de celles de l'Union européenne.</p>
-------------------------------	--

GESTION ET EXÉCUTION

13. Type de financement	<p>Modalité du projet :</p> <p>Gestion indirecte : entité (s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.4.1</p>
--------------------------------	--

1.2 Résumé de l'action

Le numérique constitue un secteur porteur de croissance d'où l'objectif de mettre en place une « société numérique inclusive ». Cela nécessite un cadre favorable et incitatif avec un pilotage efficace par le Ministère de la Communication, des Télécommunication et de l'Economie Numérique (MCTEN). L'amélioration de la gouvernance du secteur et l'augmentation des usages inclusifs numériques au Sénégal, en ciblant principalement

les jeunes et les femmes sont ainsi des objectifs spécifiques de cette action. Ils sont complétés par un autre objectif spécifique visant un appui à l'écosystème des start-ups et d'innovation.

La présente action s'appuie sur la Stratégie numérique du gouvernement sénégalais (2016-2025)³ et la Stratégie digitale UE-Sénégal de 2021 ayant défini des domaines prioritaires d'intervention. Elle constituera une entrée stratégique dans un secteur où l'UE avait déjà quelques actions transversales mais pas encore d'action spécifiquement dédiée à l'appui au secteur du numérique.

Cette action contribuera à la mise en œuvre i) du secteur « Transport urbain et digitalisation » de l'axe prioritaire « croissance verte et inclusive pour la création d'emploi » du MIP NDICI Sénégal afin de soutenir la création de valeurs dans d'autres secteurs; ii) de l'Initiative Équipe Europe Économie Verte au Sénégal concernant le volet renforcement du secteur numérique et la prise en compte de la dimension climatique; (iii) de la Stratégie Global Gateway dans son volet numérique et iv) de l'approche Digital4Development.

Cette action est alignée avec i) l'initiative la « *Décennie numérique* » de l'UE; ii) la Communication « *Une boussole numérique pour 2030* »⁴; iii) la « *Stratégie globale avec l'Afrique* », en particulier au niveau de son partenariat pour la transformation numérique. Elle visera plusieurs ODD: l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), l'ODD 10 (Inégalités réduites) et l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) ainsi que le principe « *Leave no one behind* » (ne laisser personne de côté)⁵.

L'appui au pilotage stratégique du secteur intégrera les aspects climatiques et environnementaux dans le secteur ainsi que le Plan d'Institutionnalisation du Genre (2019-2023) du Ministère en charge du numérique. La mise en œuvre de l'action contribuera ainsi au Plan d'Action Genre de l'UE (GAP III)⁶, et notamment sa déclinaison au niveau du Sénégal – le Country Level Implementation Plan (CLIP) – dont l'accès au numérique pour les femmes et les filles est une des priorités. Cette action sera complémentaire à une autre action du Plan d'Action Annuel 2023, « *JoogJeeF - Se lever et agir contre les inégalités de genre* », qui vise à renforcer l'autonomisation économique et sociale des femmes et filles venant des zones défavorisées via l'accès au numérique.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Fort de sa stabilité politique, le Sénégal est un acteur clé dans une région instable et un partenaire important pour l'Europe, tant sur le plan bilatéral qu'au niveau régional, continental et multilatéral. Au niveau national, les violentes émeutes de mars 2021 ont néanmoins mis en lumière certaines fragilités et frustrations de la société sénégalaise, notamment en ce qui concerne la jeunesse. Par ailleurs, les élections législatives de juillet 2022 ont marqué l'histoire politique contemporaine du Sénégal qui, pour la première fois, n'a vu aucune coalition capable de compter sur une majorité absolue au Parlement.

Alors que l'économie sénégalaise commençait à se redresser suite à la crise causée par la Covid-19, elle a été à nouveau ralentie par une hausse du coût de la vie suite au contexte global défavorable depuis fin 2021, suivi par l'embargo sur le Mali début 2022 et ensuite par l'invasion russe en Ukraine. Ces chocs consécutifs ont impacté la croissance (revue à la baisse à 4,8% pour 2022), l'inflation, en particulier les prix des produits de première nécessité (inflation de plus de 8,5% pour 2022), ainsi que l'équilibre des comptes publics, avec un déficit budgétaire de 6,2% en 2022 et le niveau de la dette à près de 75% du PIB fin 2022. Les perspectives économiques

³ <https://www.undp.org/fr/senegal/publications/strategie-senegal-numerique-2025-sn-2025>

⁴ COM/2021/118 final.

⁵ Ne laisser personne derrière lors de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030

⁶ Le Plan d'Action Genre III (GAP III) de l'Union européenne a été adopté par 24 États Membres à travers des Conclusions de la Présidence du Conseil européen du 16 décembre 2020 (13947/20).

futures pourraient être soutenues par la mise en production des gisements de pétrole et de gaz, mais les retombées pour le budget de l'État seront toutefois relativement modestes.

Le pays est classé 170^{ème} sur 191 pays par l'Indice de Développement Humain (IDH) 2021 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans la catégorie des pays à développement humain faible. L'indice d'inégalité de genre 2021 du PNUD (Gender Inequality Index GII) est de 0,533 avec un rang de 131^{ème} sur 162⁷.

La part du numérique dans le PIB était de 3,8% en 2021 malgré le fait que 93% de la population utilise internet et que le taux de pénétration du téléphone mobile est de 115%. Ces taux d'accès cachent des disparités et la fracture numérique entre les zones urbaines, rurales et en fonction du genre. Dans ce contexte, le gouvernement a établi une feuille de route et des options d'optimisation des infrastructures sur tout le territoire.

L'UE et ses Etats membres étaient relativement peu présents dans le secteur du numérique par le passé. Cependant, le Document de programmation conjointe UE-Etats membres 2021-2023 ainsi que le MIP pour 2021-2024 ont retenu ce secteur qui présente un réel potentiel pour répondre à la problématique de l'emploi, la transformation des secteurs productifs de l'économie, et l'amélioration du service public ainsi que des relations entre l'Etat et la population. Pour s'aligner au Plan Senegal Emergent, la DUE et plusieurs Etats membres se positionnent progressivement dans un secteur numérique de plus en plus dynamique. C'est dans ce cadre qu'une stratégie numérique UE-Sénégal a été adoptée en 2021 en lien avec la vision de la Stratégie Sénégal Numérique (SN2016-2025) pour contribuer au « *numérique pour tous et pour tous les usages, avec un secteur privé dynamique et innovant dans un écosystème performant* ».

Le contexte géopolitique rend nécessaire un partenariat renforcé entre l'UE et le Sénégal dans le secteur numérique. Une coopération dans ce secteur permettra un alignement sur une vision et des valeurs numériques communes, et un rapprochement des marchés numériques du Sénégal et de l'UE. A l'ère du numérique, le soutien à la réduction de la fracture numérique contribue à réduire les inégalités, à créer des emplois et à une croissance économique durable, inclusive, centrée sur l'humain et l'internet ouvert promu par l'UE.

Le Document d'orientation stratégique pour la relance verte au Sénégal (2022)⁸ inclut de nombreuses recommandations liant les opportunités du numérique et les besoins de transformation de l'économie, notamment en termes de formation sur les emplois verts/verdissants en mettant l'accent sur le développement des technologies vertes et l'économie numérique, et l'intégration du numérique pour promouvoir l'entrepreneuriat vert dans les domaines de l'environnement, économie verte, l'eau et de l'assainissement.

Une approche Team Europe est envisagée avec un cofinancement de la coopération allemande de 5 millions d'EUR, un cofinancement de la coopération française de 2 millions d'EUR et une promesse de cofinancement de la coopération luxembourgeoise de 2 millions d'EUR. L'action bénéficiera également de synergies avec certaines actions de l'UE et des États Membres telles que le projet DIRECCT (Digital Response Connecting CiTizens) sur les usages du numérique dans les secteurs de la santé et de l'agriculture mise en œuvre par ENABEL et l'AFD, le projet JoogJeef – Se lever et agir contre les inégalités de genre du Plan d'Action Annuel 2023 (NDICI), et le projet de la KfW sur l'e-gouvernance (PRODAP/Promotion de la Digitalisation de l'Administration Publique). L'action sera aussi complémentaire aux projets de l'UE et des États Membres dans le domaine du renforcement des capacités en matière de cyber sécurité tels que l'appui de l'ambassade de France opérationnalisant l'école à vocation sous régionale de cyber sécurité et les interventions européennes régionales OCWAR/C⁹ mise en œuvre par Expertise France et l'action Data Governance mise en oeuvre par la GIZ. L'action cherchera également des synergies avec un futur projet numérique envisagé par la BEI. Les interventions menées dans le cadre de l'approche Equipe Europe sont en constante progression dans le secteur avec un montant actuel de plus de 120 millions d'EUR.

⁷ <https://hdr.undp.org/data-center/documentation-and-downloads>.

⁸ <https://www.un-page.org/static/6ce4699d5780c3f4ea4e94f7c1b8f545/2022-senegal-document-strategie-relance-verte-compressed.pdf>

⁹ Organize Crime West Africa Response/Cyber security; voir <https://www.ocwar.eu/>

Enfin, la présente action est alignée au plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'Union européenne.

2.2 Analyse des problèmes

- *Problèmes de gouvernance, de coordination et de pilotage*

La planification sectorielle ne s'appuie pas sur une bonne connaissance des actions menées par les ministères sectoriels et les infrastructures privées et publiques. Il manque un système intégré de cartographie des interventions et des infrastructures, y compris des réseaux de communication électronique publics et privés existants (transport, collecte et boucles locales). L'absence de vision d'ensemble ne permet pas de bien protéger ni de mutualiser les infrastructures réseaux. Par ailleurs, les opérateurs d'infrastructures ne sont pas toujours explicitement soumis aux pouvoirs d'enquêtes du régulateur prévus par le Code des communications électroniques. Ou encore, les cahiers des charges des opérateurs ne prévoient pas la transmission de certaines informations, couvertes par le secret des affaires, au régulateur.

Le pilotage et le suivi de la Stratégie Nationale Numérique 2025 est à parfaire. Le suivi actuel par la Cellule des Études et de la planification du MCTEN est semestriel à travers un recueil de l'avancement des actions auprès des entités concernées. La plupart des actions de la Stratégie sont pilotées par d'autres entités et le niveau de réalisation est difficile à apprécier alors que nous approchons la fin de période de validité de la Stratégie, fixée à 2025. Il est important de disposer d'un état de la digitalisation au Sénégal et des indicateurs qui alimenteront l'Observatoire National du Numérique (ONN) ainsi que d'une plateforme numérique de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie. Le défi de coordination et de cohérence des projets numériques est donc réel. Aussi, un des objectifs clés de la Stratégie est de promouvoir l'autonomisation économique et sociale des femmes à travers les TIC par un taux d'usage du commerce électronique et des services publics pour 33% de la population féminine rurale d'ici 2025. À cet égard, il est important que le système de suivi de la stratégie comprenne des indicateurs ventilés au moins par sexe, âge et zone rurale/urbaine, ainsi que des indicateurs sexospécifiques qui permettent de mesurer les progrès dans la réduction des inégalités de genre dans le secteur numérique.

L'ouverture des données publiques et l'échange de données entre administrations doivent être améliorés et étendus aux données d'intérêt général des gestionnaires de services publics (transport, santé, services urbains d'eau et d'assainissement, etc.) pour être utilisables, par exemple, par les Hub d'intelligence artificielle.

Les ressources humaines du MCTEN sont insuffisantes dans presque toutes les directions techniques pour faire face aux nombreux chantiers juridiques, au pilotage stratégique, à la coordination et au suivi-évaluation. Cette faible capacité administrative couplée à la faiblesse des ressources financières impacte négativement la mise en œuvre des actions. Le renforcement du capital humain du secteur est un enjeu crucial pour pouvoir répondre efficacement aux défis et à l'ambition sénégalaise de hub sous régional.

Sur le plan juridique, les principales dispositions législatives régissant le secteur et adoptées en 2008 sont en cours d'actualisation (cyber criminalité, transactions électroniques, cryptologie, loi d'orientation, protection des données à caractère personnel, etc.). Elles ont été complétées par le Startup Act de 2020. Ce processus devrait conduire à l'alignement des textes réglementaires sur les dispositions législatives en cours d'actualisation d'une part et à l'opérationnalisation du Startup Act qui est attendue par l'écosystème entrepreneurial d'autre part. En outre, le cadre légal des nouveaux domaines comme l'Intelligence Artificielle (IA), le Cloud, l'Internet des objets (IoT) et les usages du numériques ne sont pas à jour. Il en est de même de la loi sur les transactions électroniques de 2008 pour créer une confiance des parties prenantes du e-commerce. Par ailleurs, les enjeux climatiques et environnementaux ne sont pas suffisamment pris en compte au niveau réglementaire et opérationnel, bien que des actions soient prévues dans la stratégie Sénégal numérique.

Les usages numériques commandent la mise à niveau du cadre juridique dans plusieurs secteurs pour les aligner sur les pratiques réelles. Par exemple, les dispositions juridiques recommandées par la stratégie e-commerce n'ont toujours pas été mises en place et réduisent la confiance des acteurs. En outre, une chaîne logistique intégrée publique/privée, multi-acteurs et multi-échelles pour le e-commerce n'est pas encore développée. Les usages numériques dans le monde agricole ne profitent pas des opportunités qu'offre l'agritech via les données

géospatiales pour améliorer la productivité et les revenus des agriculteurs. L'absence d'une stratégie et d'un cadre juridique et réglementaire complet et cohérent sur la monnaie et les paiements par voie électronique contribue à l'insécurité des citoyens et des acteurs économiques, et ralentit le développement de nouveaux usages. L'insécurité des usagers de la monnaie et des paiements par voie électronique freine le développement du commerce en ligne et l'inclusion financière.

On peut encore noter une insuffisante culture numérique et de cybersécurité des agents de l'État. Une transformation numérique des administrations et la dématérialisation des procédures est en cours par le SENUM (Sénégal Numérique) via les Espaces Sénégal Services (ESS), mais ce processus mérite d'être accéléré tout comme la culture et la sécurité numérique devraient être renforcées. L'innovation publique est absente alors qu'elle pourrait catalyser la transformation numérique des administrations et accompagner le changement qualitatif du processus administratif et le service public.

Enfin, les constats sur la nécessité de clarifier les périmètres d'action des parties prenantes publiques, de mettre à niveau le cadre juridique, de mieux calibrer les ressources humaines, de mettre en place des outils opérationnels d'observation et de mesure (y compris sensibles au genre dans une perspective intersectionnelle et d'approche basée sur les droits humains), ou encore sur le bon niveau de leadership pour les projets les plus sensibles de l'État regroupent tous un large consensus au sein de l'écosystème numérique public et privé.

- *Problèmes d'inclusion numérique*

Lors de la pandémie du Covid 19, le numérique a permis de soutenir la continuité de l'administration et la résilience des populations. L'accès aux services sociaux de base et la continuité de l'administration grâce au télétravail ont en effet pu être maintenus. Des solutions numériques ont permis de sauvegarder de nombreux emplois, en particulier dans le secteur tertiaire. Cependant, il est important de noter que les jeunes et les femmes ont été plus susceptibles de perdre leur emploi, d'autant plus que ces derniers étaient plus représentés dans les secteurs les plus durement touchés par la pandémie, tels que le tourisme, l'hôtellerie, la restauration et le commerce informel.

Malgré les efforts de l'Etat sur le plan infrastructurel, l'accès à la connectivité et aux services numériques reste encore faible dans les domaines économiques et sociales, surtout en milieu rural.

Les femmes ayant moins accès aux TIC en général dans le pays, il existe donc une fracture de genre au niveau du digital qui peut affecter l'autonomisation économique des femmes. Par exemple, au Sénégal, seules 26% des femmes acquièrent un smartphone par leurs propres moyens, contre 68% chez les hommes¹⁰ et le taux d'inégalité hommes-femmes concernant l'accès à Internet avoisine les 30%¹¹. En plus de contribuer à leur autonomisation économique, l'accès au numérique pour les filles et les femmes est essentiel pour leur permettre d'être sensibilisées à leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Pour garantir leur participation éclairée et aisée dans l'espace numérique, il est donc important de favoriser un accès équitable et de promouvoir une approche sensible au genre qui vise à éliminer les préjugés et les stéréotypes liés au sexe.

Il y a aussi un manque de connaissances numériques des populations sur les opportunités qu'offrent le numérique en termes de services publics et privés. Et cette méconnaissance touche en grande partie les populations rurales et plus pauvres. Leurs aptitudes à l'utilisation et la confiance au numérique sont faibles, les coûts et les prix d'accès au numérique étant peu abordables pour ces populations.

- *Les problèmes d'entrepreneuriat et d'innovation*

Un écosystème dynamique peut avoir un effet de transformation au plan socio-économique. Pour cela il doit avoir un accès facile aux informations et une meilleure connaissance des instruments d'appui à l'échelle nationale, des structures d'accompagnement agréées, et des possibilités de financement publics et privés. L'écosystème d'innovation et entrepreneurial sénégalais est dynamique mais mérite d'être mieux organisé et accompagné. Des structures publiques d'accompagnement des entrepreneurs et de financement de l'innovation existent mais sont

¹⁰ Profile genre 2021.

¹¹ <http://www.numerique.gouv.sn/actualites/tableau-de-bord-sur-la-fracture-num%C3%A9rique-de-genre>

peu connues ou peu accessibles. Des mécanismes de coordination sont nécessaires afin de promouvoir des synergies.

L'absence des décrets d'application et des mécanismes opérationnels prévus par le Startup Act de 2020 fait que l'écosystème ne peut pas encore bénéficier des avantages et opportunités prévus par ladite loi. Le manque d'un portail d'accueil des porteurs de projets et des entrepreneurs ainsi que d'un référentiel des startups et des entreprises du tech, freine les initiatives du fait d'un manque d'accompagnement de l'Etat. Un travail juridique, organisationnel et opérationnel est indispensable pour catalyser les initiatives dans ce domaine.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC), représentant le Gouvernement du Sénégal et signataire de la convention de financement avec l'Union européenne;

Le Ministère de la Communication, des Télécommunication et de l'Economie Numérique (MCTEN) à travers:

- **Le Secrétariat Général** et ses services rattachés. Sa mission consiste à la définition de la politique, la planification, la programmation et le suivi-évaluation du secteur, à travers notamment la Cellule des Etudes et de la Planification (CEP), la Cellule des affaires juridiques et la Cellule Genre. Ces directions techniques manquent de capacités et la vision globale du secteur est faible;
- **La Direction des Technologies de l'Information et de la Communication (DTIC)** a pour mission de mettre en œuvre la politique définie en matière de Technologies de l'Information et de la Communication. Elle est chargée de la promotion des usages et du suivi de la stratégie de développement des TIC, de la gouvernance de l'Internet et est l'interlocuteur principal des partenaires. Elle rencontre des problèmes de ressources humaines comme toutes les structures du MCTEN;
- **L'Agence Sénégal numérique (SENUM)**, ancienne Agence de l'Informatisation de l'Etat) dont la mission consiste à la modernisation de l'administration sénégalaise par la dématérialisation des procédures administratives, la rationalisation des dépenses informatiques de l'Etat en mutualisant et en harmonisant les choix. Le SENUM est une société à participation publique gestionnaire des infrastructures publiques de connectivité et des data centers publics;
- **Le Parc des Technologies Numériques (PTN)** dont la mission consiste à mettre en place un cadre attractif et une infrastructure de classe mondiale pour attirer des entreprises internationales et régionales dans le secteur des TIC, de la recherche et de l'innovation. Le PTN souhaite mettre en place un data center et mettre à la disposition du secteur privé et des startups un environnement propice à l'innovation afin de matérialiser l'ambition du pays d'être un hub régional en matière d'outsourcing de services numériques.

La Délégation Générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) – structure rattachée au Secrétariat général à la Présidence de la République a pour mission de contribuer à dynamiser l'entrepreneuriat qui constitue la principale occupation de la population sénégalaise. Elle est essentiellement orientée vers les femmes et les jeunes et met en œuvre des modalités d'intervention rapides, souples pour l'accès au financement par les jeunes et les femmes. Elle est confrontée à une forte demande de la part des potentiels demandeurs.

Le Ministère du Commerce, de la Consommation et des PME a pour mission de préparer et mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines du Commerce, de la Consommation et de la petite et moyenne entreprise. Elle doit être appuyée en matière de réglementation du e-commerce.

Le Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (MEFPAI) a la tutelle sur la Formation professionnelle résidentielle (les centres de formation professionnelle), l'enseignement technique (les lycées techniques), l'apprentissage rénové, la formation continue des actifs, l'insertion et l'emploi.

Le Ministère de la Jeunesse, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi prépare et met en oeuvre la politique nationale en matières d'emploi, de jeunesse, de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et de promotion des valeurs civiques et du volontariat.

Le Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des territoires est chargé de la préparation et de la mise oeuvre de la politique sénégalaise en matière de décentralisation, de développement local, de soutien et de contrôle des collectivités locales ainsi que de la mise en place de la politique de formation des élus et de la conduite de la politique de développement local.

- **La Direction de l'Etat Civil** a pour mission la mise en oeuvre de la politique de l'Etat en matière d'état civil. Elle assure la conception et la coordination des mécanismes de gestion du système de l'état civil;
- **La Direction des Collectivités Territoriales** a pour mission l'étude, l'élaboration, l'exécution et le suivi de l'application des textes législatifs et réglementaires régissant les collectivités territoriales et les relations entre l'Etat et ces dernières.

Le Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Émergent (BOS/PSE) est chargé de suivre l'exécution des projets et réformes phares du PSE, d'évaluer périodiquement leur état d'avancement, d'apporter un appui technique aux structures d'exécution et de soumettre au Président de la République des propositions de décisions.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'**objectif général (impact)** de cette action est de promouvoir une économie numérique inclusive pour tous au Sénégal.

L'**objectif spécifique (résultat)** de cette action est d'améliorer la gouvernance du cadre sectoriel numérique, les usages et la performance de l'écosystème d'innovation numérique.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

1. Les mécanismes, les outils de coordination et le cadre juridique et réglementaire (y compris l'expertise genre et la promotion des droits humains en situation de vulnérabilité) du Ministère en charge du numérique sont améliorés;
2. Les outils, les compétences et le cadre de l'écosystème entrepreneurial et d'innovation sont accrus et améliorés pour catalyser les opportunités de son développement et de création d'emplois décents, en ciblant notamment les femmes et les jeunes;
3. Les usages inclusifs numériques sont promus de façon durable en vue de réduire la fracture numérique (y compris la fracture genre).

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1: Les mécanismes, les outils de coordination et le cadre juridique et réglementaire (y compris l'expertise genre et la promotion des droits humains en situation de vulnérabilité) du Ministère en charge du numérique sont améliorés.

1.1 Amélioration du cadre juridique (législatif et réglementaire) du secteur, et opérationnalisation du Startup Act de 2020 avec la mise à niveau et/ou la mise en place des dispositions juridiques actuelles dans différents

domaines tels que l'Intelligence Artificielle, le Cloud, l'Internet des objets, l'économie de la donnée, l'e-commerce, l'économie verte;

- 1.2 Appui au pilotage et à la coordination stratégique du secteur, ce qui comprend l'appui au système de suivi-évaluation de la stratégie numérique et l'élaboration d'une nouvelle stratégie, la cartographie des interventions et des infrastructures en vue d'une meilleure planification dans le secteur, l'opérationnalisation de l'Observatoire National du Numérique (ONN), et la planification stratégique, tout en tenant compte de la dimension genre, la sensibilité aux conflits et des aspects climatiques et environnementaux.

Activités liées au produit 2: Les outils, les compétences et le cadre de l'écosystème entrepreneurial et d'innovation sont accrus et améliorés pour catalyser les opportunités de son développement et de création d'emplois décents, en ciblant notamment les femmes et les jeunes.

- 2.1. Accompagnement de l'écosystème start-up pour lui permettre de bénéficier des opportunités d'accompagnement et de financement efficaces, en ciblant notamment les femmes et les jeunes;
- 2.2. Appui à l'écosystème d'innovation numérique, la valorisation et l'utilisation des données dans des domaines tels que le géo spatiale dans l'optique d'une agriculture durable, l'intelligence artificielle, la croissance verte et l'innovation dans le secteur public.

Activités liées au produit 3 : Les usages inclusifs numériques sont promus de façon durable en vue de réduire la fracture numérique (y compris la fracture genre).

- 3.1. Formation et sensibilisation des populations en vue de développer une culture numérique et une bonne connaissance des opportunités offertes par le numérique, surtout en milieu rural en ciblant notamment les femmes et les jeunes;
- 3.2. Promotion de l'économie numérique à travers un appui aux domaines tels que l'e-commerce et la fintech ;
- 3.3. Accompagnement de la dynamique d'amélioration de l'interface état-citoyen à travers l'innovation publique et la transformation de l'administration publique via l'e-gouvernance pour l'amélioration de la qualité des services et l'accès des populations en situation de vulnérabilité (femmes, jeunes, population du milieu rural et personnes handicapées).

La contribution de l'UE à l'Initiative Equipe Europe (IEE) prévue dans ce plan d'action annuel sera complétée par d'autres contributions des partenaires européens. La contribution indicative de l'UE est soumise à la confirmation formelle des contributions significatives de chaque partenaire dès que possible. Si l'IEE ou ces contributions devaient ne pas se matérialiser, l'action de l'UE pourrait continuer en dehors du cadre de l'IEE.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation environnementale stratégique (EES)

Il ressort de l'examen préalable de l'évaluation environnementale stratégique (EES) que les principaux aspects liés à l'environnement et au climat doivent être pris en compte au cours de la conception.

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

L'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) a classé l'action en tant que catégorie B (ne nécessitant pas d'EIE, mais pour laquelle les aspects environnementaux seront pris en considération au cours de la conception).

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC) (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

Il ressort de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC) que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire). Dans le cadre de la mise en œuvre, les questions de

sobriété énergétique, de mix énergétique et de gestion des déchets électroniques seront intégrées dans les documents de stratégie et/ou dans le cadre réglementaire.

Par ailleurs, l'utilisation de données géo spatiales visera à promouvoir une agriculture durable et adaptée au contexte climatique local. Les Espaces Sénégal Services (ESS) et le e-commerce à travers les plateformes de service en ligne auront un impact positif au niveau environnemental et climatique grâce à la réduction des déplacements physiques. Il est prévu d'accompagner la mise en place du cadre réglementaire du e-commerce qui devra inclure les dimensions climatique et environnementale pour pallier les risques liés à la consommation énergétique et la production accrue de déchets issus de matériel électrique ou électroniques. L'action visera à appuyer l'inclusion de la dimension climatique au niveau des indicateurs sectoriels de la prochaine stratégie numérique prévue après 2026.

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique qu'elle prévoit des activités en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Différentes mesures chercheront à mettre en œuvre le plan d'institutionnalisation du genre du Ministère en charge du numérique qui vise entre autres à promouvoir le genre dans le top management du Ministère et à désagréger les indicateurs de suivi par sexes. La dimension genre sera aussi prise en compte dans les formations. L'action contribuera à la mise en œuvre du Plan d'Action Genre III (2021 -2025) de l'UE, spécifiquement au niveau des domaines thématiques « Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes » ainsi que « Relever les défis et saisir les opportunités offertes par la transition verte et la transformation numérique ».

Elle sera complémentaire avec l'Action « Joof Jeef – Se lever et agir contre les inégalités de genre » du même Plan d'Action Annuel 2023, qui veillera tout spécifiquement au renforcement de la culture numérique des femmes dans le cadre de l'appel à propositions qui sera lancé en collaboration avec le Ministère en charge du numérique. Ce Ministère sera impliqué dans la préparation de l'appel, dans le suivi du/des projet(s) sélectionné(s) ce qui permettra entre autres d'enrichir les données de suivi sectoriel de la stratégie Sénégal numérique.

Droits de l'homme

La nécessité du respect des droits humains et de la sécurisation du cyberspace pour améliorer la confiance numérique est une dimension importante de cette action. A cela s'ajoute les questions d'un Internet centré sur l'humain et la protection des données à caractère personnelles ainsi que la protection des enfants contre les abus via l'internet. Le droit à l'accès des services sociaux sera promu à travers la dimension inclusion numérique pour la réduction de la fracture numérique qui est un produit attendu de cette action.

L'action assurera la mise en œuvre des principes opérationnels de l'approche basée sur les droits humains (ABDH): appliquer tous les droits humains, pour toutes et tous; participation significative et inclusive, et accès au processus décisionnel; non-discrimination et égalité; obligation de redevabilité et État de droit pour toutes et tous; transparence et accès à des informations étayées par des données ventilées.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0. Elle se veut inclusive en contribuant à faciliter l'accès des personnes handicapées aux TIC. D'ailleurs, l'action 781 de la Stratégie Nationale Numérique 20225 se veut une contribution des TIC à l'insertion des personnes déficientes « TIC et handicap ». Cette dimension sera prise en compte dans les indicateurs de suivi sectoriel.

Réduction des inégalités

D'après le marqueur interne "réduction des inégalités", cette action porte la mention I-1. Cette action vise à réduire les inégalités entre les sexes et entre les zones urbaine et rurales avec un objectif spécifique dédié à l'inclusion numérique afin de réduire la fracture numérique à travers le pays. Cette dimension sera donc prise en charge tout au long de l'action, des activités et sera intégrée dans les documents de politiques et du cadre réglementaire.

Démocratie

Cette action a une dimension inclusion numérique et favorisera donc la participation des acteurs y compris de la société civile dans la définition, la mise en œuvre et l'amélioration de la redevabilité publique. A travers cette implication dans le cycle des politiques publiques numériques et la réduction de la fracture numérique, elle contribuera à la légitimation de l'action publique et à la promotion de l'Etat de droit.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

La question de la sensibilité aux conflits sera renforcée dans le cadre de la formulation de la prochaine stratégie numérique, qui sera appuyée dans le cadre de la présente action.

Réduction des risques de catastrophes

Sans objet

Autres considérations, le cas échéant

Sans objet

3.4 Risques et enseignements tirés

Categorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Planification, processus et systèmes	Faible capacité de planification, de coordination et de suivi de la mise en œuvre des actions de la part du Ministère en charge du numérique	Haute	Moyenne	La première composante de cette action va adresser cette question.
Aspects légaux et réglementaires	Cadre législatif et réglementaire pas à jour et lié aux lenteurs du processus administratif législatif	Moyenne	Moyenne	Ce risque sera atténué en encourageant le ministère à faire avancer les projets de révision du cadre juridique en partenariat avec les Ministères sectoriels. Les échanges lors du dialogue de politiques avec le Ministère et le gouvernement seront également mis à profit pour réduire ce risque.
	Capacité administrative faible	Moyenne	Moyenne	Ce risque sera atténué en apportant un appui technique aux structures internes du ministère impliquées dans la mise en œuvre (y compris d'une expertise genre).
	Conflit de compétences et cloisonnement des structures au sein du Ministère en charge du numérique et entre les actions numériques des autres Ministères	Moyenne	Haute	Ce risque sera atténué en encourageant les structures vers une approche collaborative et co-constructive de mise en œuvre. Le dialogue de politique avec le Ministère sera renforcé en partenariat avec l'appui des autres partenaires et permettra également de réduire ce risque.

Enseignements tirés:

Cette action constitue une entrée de l'UE dans le secteur numérique au Sénégal. Elle est construite à partir du diagnostic réalisé lors de l'élaboration de la stratégie numérique UE-Sénégal en 2021 qui a priorisé certains domaines de coopération. Un état des lieux exhaustif dans les trois domaines retenus a ensuite été conduit dans le cadre de l'étude de formulation de la présente action, financé également par le Secrétariat D4D, et conduite par Expertise France.

Le diagnostic établi a pris en compte les actions en cours et celles qui ont été mises en œuvre par d'autres partenaires. La présente action s'inscrit donc dans une démarche participative avec les acteurs de l'écosystème numérique qui ont été réunis durant trois jours pour exprimer leurs besoins et propositions dans les trois domaines choisis. Cette démarche de co-construction et d'échanges réguliers avec les principaux acteurs a permis une approche inclusive pour mieux adresser les besoins réels du secteur. L'importance de mettre en œuvre le Startup Act était une demande forte de l'écosystème lors des focus groupes organisés dans le cadre de l'étude et qui comprenaient plusieurs acteurs de l'écosystème des startups dont des organisations de la société civile. En outre, le secteur privé des TIC, malgré sa présence dans les structures de gouvernance du la SN2025 et son importance dans le financement du secteur, a révélé lors des rencontres qu'il n'est pas suffisamment impliqué dans la mise en œuvre des actions.

Des études liées à l'infrastructure menées par l'AFD et la Banque Mondiale ont souligné l'importance au Sénégal de l'adaptation du cadre réglementaire afin d'inciter les opérateurs à aller dans les zones peu denses, l'amélioration de la connaissance et la gestion des infrastructures, l'investissement dans le *dernier kilomètre* pour promouvoir les usages, et le développement des compétences.

Le MCTEN met en œuvre des actions de renforcement de capacité des agents publics et des relais locaux en matière de genre qui seront capitalisées dans la mise en œuvre de la présente action.

L'approche Equipe Europe, mise en œuvre depuis 2021 via la plate forme D4D et les agences des Etats membres, a été poursuivie durant toute la phase de formulation de la présente action avec la participation effective des agences des Etats membres aux différentes rencontres. Ce dialogue a facilité l'élaboration d'une cartographie des interventions dans le secteur, permettant la recherche de synergies avec les actions en cours et à venir dans le cadre de l'approche Equipe Europe.

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est ainsi structurée:

L'action vise à **promouvoir une économie numérique inclusive pour tous au Sénégal**. L'objectif est d'améliorer la gouvernance du cadre sectoriel numérique, les usages et la performance de l'écosystème d'innovation numérique.

Pour atteindre cet impact attendu, les parties prenantes ont retenu de mettre en œuvre une approche cohérente combinant une série d'activités autour des **trois principaux produits** attendus, à savoir:

1. Les mécanismes, les outils de coordination et le cadre juridique et réglementaire (y compris l'expertise genre et la promotion des droits humains en situation de vulnérabilité) du Ministère en charge du numérique sont améliorés;
2. Les outils, les compétences et le cadre de l'écosystème entrepreneurial et d'innovation sont accrus et améliorés pour catalyser les opportunités de son développement et la création d'emplois décents, en ciblant notamment les femmes et les jeunes;
3. les usages inclusifs numériques sont promus de façon durable en vue de réduire la fracture numérique (y compris la fracture genre).

Si ces produits sont effectivement atteints, l'action pourra avoir les effets dans les trois domaines cibles et l'impact recherché au niveau de la politique publique de numérisation, **si les hypothèses suivantes sont confirmées:**

1. les ministères sectoriels sont disposés à une collaboration renforcée avec le ministère en charge du numérique, permettant ainsi de mettre en place un système de coordination pour la cohérence et la complémentarité des actions développées dans le cadre de la Stratégie Nationale Numérique 2025;
2. les conflits de compétences entre les différentes structures du ministère et en dehors sont atténués et n'ont pas d'effet sur la planification et la mise en œuvre des activités;
3. la faiblesse des capacités administratives a bénéficié d'une réponse appropriée de la part du ministère (y compris du point de vue du genre et des droits humains);
4. Les personnes formées par le projet continuent à travailler pour les institutions concernées et il n'y a pas de rotation importante;
5. Les femmes et les autres groupes vulnérables sont disposés à participer aux activités du projet et ne sont pas entravés par des normes et des barrières culturelles.

Si ces hypothèses sont confirmées, alors l'action atteindra son objectif général de contribuer à la promotion de l'économie et des usages du numérique pour tous et toutes au Sénégal.

Elle constitue un apport important à la question cruciale du suivi stratégique du secteur, reconnu comme une faiblesse dans la mise en œuvre des politiques publiques numériques qui semble être insuffisamment pilotées.

3.6 Matrice du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, de l'établissement des rapports et de l'évaluation de l'intervention. Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être élaboré au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être indiquées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à ce document d'action, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles (jalons) intermédiaires pour les indicateurs des produits attendus et des réalisations si besoin.

- Le premier rapport d'avancement doit inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de référence/cibles).
- Les rapports d'avancement doivent fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final doit inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice du cadre logique indicatif peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les produits attendus et les indicateurs, valeurs cibles et valeurs de référence associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucune modification n'étant nécessaire à la décision de financement.

Résultats	Chaîne de résultats : (maximum 10)	Indicateurs : (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Promouvoir une économie numérique inclusive pour tous au Sénégal.	1. Niveau de contribution du numérique au niveau du PIB (%) 2. Proportion de population utilisant internet (SDG 17.8.1/ GEF 1.9) (ventilé par sexe, âge, handicap et zone géographique : rurale/urbaine) 3. Indice de développement des TIC (technologies de l'information et de la communication) /ICT (Information and communication technology) Development Index (GERF 1.10)	1. 3.1% (2021) 2. 93% (2021) 3. A déterminer (2023)	1. A déterminer 2. A déterminer 3. A déterminer	1. Rapport RAC ¹² 2. Global SDG Indicators Database, https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/ 3. Rapport ANSD 4. 4.Rapports ITU (https://www.itu.int)	<i>Non applicable</i>

¹² Révue annuelle conjointe du secteur

<p>Effet direct</p>	<p>Améliorer la gouvernance du cadre sectoriel numérique, les usages et la performance de l'écosystème d'innovation numérique.</p>	<p>1. Un cadre juridique et de gouvernance du secteur mis à niveau.</p> <p>2. Nombre de personnes utilisant les systèmes et services de gouvernance en ligne établis et/ou améliorés grâce au soutien de l'intervention de l'UE (ventilé par sexe, âge, et zone géographique : rurale/urbaine) (indicateur clé OPSYS : EFSN numérique 2.1.)</p> <p>3. Nombre de nouveaux emplois créés dans les entreprises bénéficiant du soutien à la numérisation fourni par l'intervention de l'UE (OU fourni par des entreprises en numérisation soutenus par cette Action) (indicateur clé OPSYS) (ventilé par sexe, âge, zone urbaine/rurale)</p>	<p>1. A déterminer</p> <p>2. A déterminer</p> <p>3. 0 (2022)</p>	<p>1. A déterminer</p> <p>2. A déterminer</p> <p>3. A déterminer</p>	<p>1. Rapport de mise en œuvre du projet</p> <p>2. Rapport de mise en œuvre du projet</p> <p>3. Rapport RAC et rapport de mise en œuvre du projet</p>	<p>Les ministères sectoriels sont disposés à une franche collaboration avec le Ministère en charge du numérique.</p>
----------------------------	--	--	--	--	---	--

<p>Produit 1 lié à l'effet direct 1</p>	<p>Les mécanismes, les outils de coordination et le cadre juridique et réglementaire (y compris l'expertise genre et la promotion des droits humains en situation de vulnérabilité) du Ministère en charge du numérique sont améliorés</p>	<p>1.1. Etat de création/réalisation d'un Observatoire national du numérique, intégrant l'analyse d'indicateurs désagrégés par sexe, âge et handicap et par zone urbaine et rurale et d'indicateurs climatiques, est opérationnel.</p> <p>1.2. Nombre de textes juridiques (y compris e-commerce, inclusion financières et genre, IA) mis à jour ou élaboré.</p> <p>1.3. Etat de création/réalisation d'une cartographie intégrée des interventions et des investissements du secteur (y compris au niveau économie verte) est disponible.</p> <p>1.4. Une nouvelle stratégie numérique est disponible incluant les dimensions environnementales et climatiques et les principes de l'internet ouvert.</p> <p>1.5 Etat de création/réalisation d'un système de suivi numérisé pour la coordination et le pilotage de la SN2025 est mise en place.</p>	<p>1.1. Un observatoire n'est pas opérationnel (2023)</p> <p>1.2.1 Textes et réglementation élaborés (2023): 0</p> <p>1.2.2 Textes et réglementation mis à jour (2023) : 0</p> <p>1.3. Une cartographie intégrée des interventions et des investissements du secteur n'est pas disponible (2023)</p> <p>1.4. Stratégie actuelle prend fin en 2025</p> <p>1.5. . Un système de suivi numérisé n'est pas disponible (2023)</p>	<p>1.1 Un observatoire est opérationnel et produit des données désagrégées par sexes et par zones géographiques (202X)</p> <p>1.2.1 Textes et réglementation élaborés : X</p> <p>1.2.2 Textes et réglementation mis à jour : X</p> <p>1.3. Une cartographie intégrée des interventions et des investissements du secteur a été créée (202X)</p> <p>1.4 Une nouvelle stratégie numérique est disponible (202X)</p> <p>1.5. Un système de suivi numérisé est finalisé (202X)</p>	<p>1.1. Rapport RAC et rapport de mise en œuvre du projet</p> <p>1.2. Rapport RAC et rapport de mise en œuvre du projet</p> <p>1.3. Rapport RAC et rapport de mise en œuvre du projet</p> <p>1.4. Rapport RAC et rapport de mise en œuvre du projet</p> <p>1.5. Rapport de mise en œuvre du projet, Rapport RAC, Rapport PAMA¹³</p>	<p>Les capacités administratives et financières du Ministère sont renforcées.</p> <p>Les personnes formées par le projet continuent à travailler pour les institutions concernées et il n'y a pas de rotation importante</p>
---	--	---	--	--	--	--

<p>Produit 2</p> <p>lié à l'effet direct</p>	<p>Les outils, les compétences et le cadre de l'écosystème entrepreneurial et d'innovation sont accrus et améliorés pour catalyser les opportunités de son développement et la création d'emplois décents, en ciblant notamment les femmes et les jeunes</p>	<p>2.1. Statut d'un mécanisme commun d'accompagnement et un référentiel des startups et des entreprises des TIC.</p> <p>2.2. Nombre d'initiatives (data use cases) et de clusters en matière d'innovations publiques (startup d'Etat)/privées mis en place (IA, Industrie créatrice, géospatiales, etc.) avec le soutien de l'intervention de l'UE (disaggrégé par type : publique/privé)</p> <p>2.3. Nombre de personnes bénéficiant de formations pilotes professionnelles numériques (dans les centres de formation professionnel ou en ligne) mises en place, en vue de promouvoir l'économie circulaire numérique (GERF 2.14,b) ventilé par sexe).</p> <p>2.4. % des femmes dans les formations pilotes professionnelles numériques (ventilé par âge, handicap et urbain/rural)</p>	<p>2.1. Inexistant</p> <p>2.2. A définir</p> <p>2.3. A définir</p> <p>2.4. A définir</p>	<p>2.1. Mise en place</p> <p>2.2. A définir</p> <p>2.3. A définir</p> <p>2.4. A définir</p>	<p>2.1. Rapport RAC et rapport de mise en œuvre du projet</p> <p>2.2. Rapport RAC et rapport de mise en œuvre du projet</p> <p>2.3. Rapport RAC et rapport de mise en œuvre du projet</p> <p>2.4. Rapport RAC et rapport de mise en œuvre du projet.</p>	<p>Les conflits de compétences entre les différentes structures du Ministère et en dehors sont atténués.</p> <p>Les femmes et les autres groupes vulnérables sont disposés à participer aux activités du projet et ne sont pas entravés par des normes et des barrières culturelles</p>
--	--	--	--	---	--	---

<p>Produit 3 lié à l'effet direct 1</p>	<p>Les usages inclusifs numériques sont promus de façon durable en vue de réduire la fracture numérique</p>	<p>3.1. Nombre des personnes vulnérables ayant accès aux nouvelles méthodes de communication inclusive développées avec l'appui de l'action on digitale des femmes (ventilé par sexe, zone géographique: rurale/urbaine, âge et type de vulnérabilité : handicap)</p> <p>3.2. Nombre de personnes soutenues par l'UE pour améliorer l'accès aux services publics numériques via les Espaces Sénégal Services (ESS) (les BAOS¹⁴, Etat civil,...). (GERF 2.12) (ventilé par sexe, zone géographique: rurale/urbaine, âge, type de vulnérabilité)</p>	<p>3.1. A définir</p> <p>3.2. A définir</p>	<p>3.1.A définir</p> <p>3.2. A définir</p>	<p>3.1. Rapport de mise en œuvre du projet</p> <p>3.2. Rapport de mise en œuvre du projet</p>	<p>Les actions et textes en matières d'usages numériques à promouvoir sont bien définis.</p>
---	---	---	---	--	---	--

¹⁴ Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des migrants.

4 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le Gouvernement du Sénégal.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N/A

4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹⁵.

4.4.1 Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution

La présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants: (i) expertise avérée dans le secteur de la digitalisation ; (ii) capacité technique et opérationnelle suffisante de mise en œuvre ; (iii) bonnes connaissances des enjeux et problématiques de gouvernance, d'usages et d'entrepreneuriat numérique ; (iii) capacité à mobiliser et coordonner les acteurs de la Team Europe pour un impact plus important de l'action ; et (iv) niveau de co-financement.

La mise en œuvre par ces entités implique l'ensemble de l'action décrite à la section 3.

Si l'entité envisagée devait être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une entité de remplacement sur la base des mêmes critères. Si l'entité est remplacée, la décision de la remplacer doit être justifiée.

4.4.2 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Au cas où la gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution comme mentionné au point 4.4.1 ne peut être mise en œuvre suite à des circonstances exceptionnelles indépendantes du contrôle de la Commission, l'alternative sera de mettre en œuvre les activités en gestion directe, par un contrat de service.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie

¹⁵ www.sanctionsmap.eu. Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui fait foi.

dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.6. Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (Montant en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4		
4.4.1 Gestion indirecte avec une entité dont les piliers ont été évalués	4 850 000 EUR	
Evaluation – cf. section 5.2 Audit – cf. section 5.3	150 000 EUR	
Totaux	5 000 000 EUR	5 000 000 EUR (GIZ)

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

La mise en œuvre de l'action sera menée par une agence de l'Equipe Europe associée à l'action (gestion indirecte), en interaction permanente avec les partenaires nationaux et parties prenantes au projet. Le MCTEN jouera en particulier un rôle central dans l'orientation, la programmation, le suivi et la validation des actions déployées. Des espaces de concertation et de suivi de l'action seront ainsi constitués:

- Un Comité de Pilotage (COFIL), pour garantir la cohérence d'ensemble et un rythme soutenu d'exécution (identification de difficultés / points de blocage). Le COFIL a la responsabilité d'examiner et valider les orientations (et éventuelles réorientations) de l'action, la programmation semestrielle et les rapports périodiques qui lui sont présentés;
- Un Comité technique réunissant, autour des membres du COFIL, les institutions et autres intervenants du contexte de l'action, pour partager des informations sur les orientations, programmations de l'action et identifier des synergies (rôle consultatif).

Les agences chargées de la mise en œuvre (gestion indirecte) rendront compte régulièrement à la DUE des avancées de l'action et des problèmes éventuellement rencontrés. Outre les rapports contractuels, des points périodiques permettront de manière informelle d'assurer la qualité du dialogue et du pilotage de l'action.

Dans le cadre de sa prérogative d'exécution du budget et afin de préserver les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour régir la mise en œuvre de l'action et peut signer ou s'engager dans des déclarations conjointes, dans le but de renforcer la visibilité de l'Union et de sa contribution à la présente action et d'assurer une coordination efficace.

5 MESURE DES PERFORMANCES

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de

l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Le partenaire chargé de la mise en œuvre est responsable de la collecte des données, de leur analyse et du suivi des valeurs cibles des indicateurs et de leurs sources de vérification. L'action étant menée avec des partenaires de l'Equipe Europe, des missions conjointes de supervision sont envisagées au moins une fois par an afin d'avoir une vision globale de l'avancement du projet. La Commission sera informée, au moins deux semaines avant le démarrage de ces missions, et participera autant que possible y compris aux visites de terrain.

Au plus tard six mois après le démarrage de l'action, les valeurs de référence, les valeurs cibles et les sources de vérification des indicateurs d'objectifs et de résultats du cadre logique seront affinées/actualisées, si nécessaire, au moyen d'une étude « baseline ». Cette activité sera intégrée au plan d'action de la première année de mise en œuvre. Cette activité sera également intégrée au plan d'action de la dernière année de mise en œuvre pour déterminer toutes les valeurs cibles atteintes et dont la production est liée à des résultats d'enquêtes et d'études finales.

De même, tous les suivis et rapports doivent évaluer comment l'action tient compte du principe d'égalité des sexes, de l'approche fondée sur les droits de l'homme et des droits des personnes handicapées, y compris l'inclusion et la diversité. Les indicateurs doivent être ventilés au moins par sexe, âge et handicap.

5.2 Évaluation

Compte tenu de l'importance et de la nature de l'action, une/des évaluation(s) à mi-parcours et/ou finale pourra(ont) être effectuée(s) pour cette action par des consultants indépendants à travers une(des) mission(s) conjointe contracté(es) par la Commission - outre les évaluations susceptibles d'être mandatées par le(s) partenaire(s) de mise en œuvre.

Dans le cas d'une évaluation à mi-parcours, elle sera réalisée à des fins de résolution des problèmes et d'apprentissage, en particulier en ce qui concerne les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et/ou tirer des enseignements, notamment dans le cadre d'une action conjointement mise en œuvre par plusieurs organisations d'Etat Membre.

Dans le cas d'une évaluation finale, celle-ci serait réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment du fait que cette action a pour spécificité de s'inscrire dans des modalités de mise en œuvre devant permettre de valoriser l'approche Equipe Europe.

Les évaluations intégreront la mesure de la prise en compte de l'approche fondée sur les droits humains ainsi que la manière dont l'action contribue à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes. L'expertise sur les droits humains et l'égalité de genre sera assurée par les équipes d'évaluation.

Dans le cas d'une évaluation commandée par la Commission, celle-ci informera les partenaires chargés de la mise en œuvre au moins deux mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Les partenaires chargés de la mise en œuvre collaboreront de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation peuvent être communiqués aux partenaires et aux autres principales parties prenantes, en application des bonnes pratiques en matière de communication des évaluations¹⁶. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, apportent les adaptations nécessaires

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément au document «[Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures](#)», publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces ressources seront prévues dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

¹⁶ Voir les [bonnes pratiques en matière de communication des évaluations](#).

Appendice 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une intervention primaire (projet/programme) est un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. La détermination du niveau de l'intervention primaire permettra:

d'articuler les actions ou les contrats en fonction d'une chaîne des résultats attendus et de leur permettre ainsi d'assurer un suivi et un compte rendu efficaces des performances;

de différencier ces actions ou contrats de ceux qui ne produisent pas de résultats en matière de développement directement mesurables, définis comme des entités de soutien (c'est-à-dire des audits, des évaluations);

de disposer d'une cartographie complète et exhaustive de toutes les actions et de tous les contrats porteurs de résultats.

Les interventions primaires sont indiquées lors de la conception de chaque action par le service responsable (délégation ou unité opérationnelle du siège).

Le niveau de l'intervention primaire choisi peut être modifié (directement dans OPSYS) et la modification ne constitue pas une modification du document d'action.

Le niveau d'intervention pour la présente action est indiqué comme (cochez l'une des quatre options suivantes);

Niveau Action (appui budgétaire, financement mixte)		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette action
Niveau Groupe d'actions (cas complémentaires, différentes phases d'un même programme)		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'actions	Références des Actions (CRIS#/OPSYS#):
Niveau Contrat		
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	
	(...)	